



# AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 19 février 2025

## DROITS DES CHEMINOTS

# ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : STOPPONS LE PLAN DE DISCONTINUITÉ

**La création des filiales dédiées Voyageurs a des conséquences directes sur les droits des cheminots.**

**Le plan de démantèlement porté par la Présidence de la SNCF produit ses premiers méfaits. C'est notamment le cas s'agissant de l'accès aux Activités Sociales et Culturelles (ASC).**

Les Activités Sociales et Culturelles sont un lien social fort de notre corporation cheminote autant qu'un marqueur de notre identité. Il aura fallu plusieurs décennies avant de bénéficier, comme les autres salariés de ce pays, de ce droit chèrement acquis.

### COMMENT CELA FONCTIONNE ?

La dotation pour le financement des ASC représente 1,721 % de la masse salariale brute. Elle est répartie entre le CCGPF (34,10 %), les CASI et les CSE. Ainsi, 15 % vont aux CASI pour la restauration et le convoyage des enfants aux colos du CCGPF. Le reste est, selon le choix des élus du CSE, mutualisé dans les CASI pour permettre de garantir l'accès aux activités à tous, actifs comme retraités. **C'est le choix fait par la CGT !**

D'autres organisations syndicales font le choix contestable de garder égoïstement la totalité de la dotation pour les seuls actifs de leur périmètre en excluant de fait les retraités. **Nous le contestons !**

### UNE ORIENTATION CGT PLÉBISCITÉE !

Cette répartition entre le CCGPF et les CASI, et les choix de gestion faits par les élus de la Fédération CGT des cheminots permettent l'accès au plus grand nombre et sur tout le territoire. Quelques exemples :

- Plus de 70 000 cheminots et ayants droit ont participé aux arbres de Noël en 2024 avec les CASI ;
- 180 bibliothèques sont accessibles gratuitement sur tout le territoire et une centrale de prêt est à disposition, par correspondance ;
- Ce sont des milliers de repas préparés qui sont servis chaque jour dans nos restaurants d'entreprise ;
- Ce sont 14 000 enfants qui sont partis avec le CCGPF en colonie de vacances et près de 4 000 dans les mini-séjours organisés dans les CASI en 2024 ;
- 50 000 cheminots et ayants droit sont partis en vacances avec le CCGPF en 2024 ;
- Ce sont plusieurs centaines de salariés qui œuvrent chaque jour au service des cheminots et de leur famille ;
- Ce sont des centaines de clubs, associations, groupements qui constituent « les sociétés d'agents » sur tout le territoire ;
- Ce sont près de 1 000 installations sociales transférées (salles polyvalentes, gymnases, stades, bureaux, colos, villages vacances, théâtres, bases nautiques, studios de musique ...).



## **VEULENT-ILS PRIVER LES CHEMINOTS D'ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES ?**

La création systématique de filiales pour répondre aux appels d'offres Voyageurs, les possibles velléités similaires quant au Service Librement Organisé, le démantèlement du Fret et sa substitution par deux filiales, remettent en cause l'accès aux ASC pour l'ensemble des cheminots actifs comme retraités.

Ainsi les directions des filiales SVEA (Étoile d'Amiens) ou SVLO (Loire Océan) font le choix de remettre en cause l'accès et le financement aux CASI en limitant à 0,8 % la dotation ASC. Sans se préoccuper de la complémentarité de l'organisation des Activités Sociales et Culturelles, ils décident unilatéralement de financer les activités du CCGPF et de rogner la part CASI en la limitant à 0,2 %.

## **FACE À LA LIQUIDATION : LA MOBILISATION !**

Cependant, grâce à la mobilisation des cheminots, la filiale Sud Azur et les entités FRET (Technis/Hexafret) maintiennent la dotation de 1,721 % et l'accès au CCGPF et au CASI jusqu'à la mise en place de leur CSE. C'est d'ailleurs ce qui a été fait pour le CSE GIE OPTIM Services.

## **LA CGT CHEMINOTS AUX AVANT-POSTES !**

Ferme et opposée à toute remise en cause de nos droits, la Fédération CGT des Cheminots a donc déposé une DCI le 3 février dernier pour exiger :

- Le maintien de l'accès à toutes les Activités Sociales et Culturelles pour tous les cheminotes et cheminots ;
- Le maintien du niveau de financement, le maintien des enveloppes travaux et restauration ;
- Le maintien d'une représentation démocratique décidée par les cheminots, avec leurs élus du personnel, dans la gestion des ASC.

À l'issue de la rencontre du 5 février 2025, la direction du GPU consciente de l'explosivité du sujet, annonce étudier la question. La décision est dans les mains des directions financières.

## **DÉFENDRE MES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL LÀ OÙ JE TRAVAILLE !**

À l'initiative des syndicats CGT locaux et des secteurs fédéraux CGT, des pétitions sont à disposition des cheminots concernés. Mais nous le sommes tous ! Maintenons la pression pour :

### **Le maintien de la dotation à 1,721 % afin de permettre :**

- Aux cheminots des filiales de continuer à bénéficier de tous les activités sociales et culturelles : sorties, loisirs, sports, bibliothèques, colos, voyages, arbres de Noël, restauration... ;
- Aux futurs élus des filiales d'installer les CSE ;
- Aux CASI de s'organiser techniquement et financièrement ;
- D'engager des négociations sérieuses pour garantir un accès total pour tous aux activités sociales et culturelles.

**PROXIMITÉ – QUOTIDIEN :  
FAISONS LE CHOIX  
D'UNE CGT TOUT-TERRAIN !**

**CERTIFIÉ CONFORME**  
**N.S.T.C.®**  
Nouveau Statut du Travail Cheminot